



### Condoléances

C'est avec une grande tristesse que la CGT et ses élu(e)s ont appris le décès soudain de Mme Rachel CLAUDON. Ils prennent part à la douleur de sa famille, de ses proches, de ses collègues, et leur apportent tout leur soutien dans cette terrible épreuve.

Cinq de nos collègues ou anciens collègues sont disparus en quelques mois, (Jacques PHILIBERT, Fabrice BIANCO, François LEBRAT, Raymond ODRY et Rachel CLAUDON).

Beaucoup de questions se posent. La médecine du travail aurait-elle pu détecter des signes avant-coureurs chez Mme CLAUDON et chez M. BIANCO ?

La CCSCCT devrait-elle mener une enquête sur les conditions de travail des salariés de NANCY ?

Les téléconsultations vont-elles améliorer la qualité des visites ou au contraire éloigner les médecins des patients et résumer la visite médicale à un simple questionnaire à choix multiple ?

La pénurie de médecins, la faillite du système de santé, la fermeture systématique de lit dans les hôpitaux, sont des décisions et des choix politiques.

Nos collègues hier et aujourd'hui, et nous tous demain en paierons le tribut.

### Actualités

Le site de Marseille Etoile a été la cible d'un incendie criminel. La CGT salue l'implication et la prouesse des salarié(e)s qui a permis un redémarrage des services le plus rapide possible. Ces mêmes salariés ont été sollicités lors de la tempête Alex récemment et bien d'autres fois par le passé. Avec la même prouesse et le même dévouement ils ont rétabli les moyens d'information, de communication et de distraction des français. Une fois encore la solidarité entre région n'a pas fait défaut.

Celles et ceux qui voient aujourd'hui leurs rémunérations rabiotees par la réduction du nombre d'astreintes ou leur prime d'objectifs plafonnée à 5%, qui n'ont de cesse de voir leur nombre diminué et leur proportion se réduire dans l'entreprise. Cette catégorie de salariés qui compte parmi les plus petites rémunérations de l'entreprise a donc la plus faible reconnaissance. Ces salariés qui ont reçu un engagement formel de la direction d'une revalorisation des astreintes et des INP (Appel Aléatoire) avant le 31 décembre qui doutent du respect de cet engagement.

La CGT s'inquiète de ce que leurs réservent les futures négociations sur le temps de travail et la recherche de nouveaux leviers en vue d'augmenter la productivité.

**→ Tournez SVP**

La CGT déplore le manque de prise de conscience de la direction pour engager des actions préventives suffisantes alors que ce site avait déjà connu une intrusion troublante. Ce n'est pas faute d'avoir été alertée par les élus CGT, encore trop seuls, lorsqu'en juin de cette année, avait eu lieu une découverte macabre sur ce même site aujourd'hui dévasté.

Pourquoi avoir arrêté le gardiennage ponctuel aussi vite alors qu'aucune explication claire n'a été fournie sur l'absence de détection de cette intrusion ?

Quelle part de responsabilité dans cet incendie peut-on attribuer à la suppression en mai d'un poste au PC sécurité de Romainville ? Jusqu'où ira la recherche inexorable de rentabilité qui explique pleinement la longue dégradation de nos sites et en partie le retard de déploiement des nouveaux moyens d'accès et/ou de surveillance ?

Les élu(e)s CGT ne peuvent que déplorer que leurs propositions ou avertissements soient si souvent balayés du revers de la main. Cela aurait pu peut-être, permis d'éviter de lourdes dépenses aujourd'hui et une image de notre entreprise écornée.

Souhaitons que demain la direction soit un peu plus à l'écoute des salariés et prête bien moins l'oreille aux financiers.

**La CGT réclame la création d'une commission ad hoc réunissant les responsables de la BU Towerco, les acteurs concernés par la sécurité de nos sites et des représentants du personnel.**

## **Tickets Restaurants**

Le code du travail (art. L.1222-9 à 11) et le jugement du 04 octobre 2017 au conseil des prud'hommes de PARIS indiquent clairement que les télétravailleurs ont les mêmes droits que les salariés qui exécutent leur travail dans les locaux de l'entreprise.

Face à notre insistance, la direction nous a partiellement entendus et a pris la décision de réattribuer aux salariés bénéficiaires en temps normal, un ticket restaurant les jours de télétravail. Mais cette décision n'est rétroactive qu'au 29 octobre de cette année, 1er jour du deuxième confinement.

La CGT réclame que la direction respecte la loi et que les Tickets Restaurants (TR) soient fournis à toutes celles et ceux qui en bénéficient sur leur lieu de travail, réattribués de manière rétroactive, à la date de mise en place des Tickets Restaurants et du télétravail volontaire ou imposé. Qu'un rappel soit fait pour les salariés ayant quitté l'entreprise durant cette période, s'ils en existent.

De surcroît, la CGT demande que les salariés qui, d'ordinaire ont accès à un restaurant d'entreprise, bénéficient d'une indemnité d'absence cantine ou d'un ticket restaurant les jours télétravaillés volontaires ou imposés.

Nous demandons aussi une très nette amélioration de l'indemnité de télétravail qui, à date, est de l'ordre d'un euro par jour.

## **Fin d'année**

L'année 2020 touche à sa fin, la CGT et ses représentants souhaitent à l'ensemble des salariés de bonnes fêtes de fin d'année, en famille et entre amis et pour les plus chanceux, de bonnes vacances.